

R457 : Echafaudages roulants

Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants

Article R4323-69 du Code du travail - Arrêté du 21 décembre 2004



> Prérequis

- Connaissance de la langue française pour lecture des notices du fabricant (textes, plans et schémas).
- Aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges.

> Durée

2 jours (soit 14 heures) minimum. 6 heures de théorie et 8 heures de pratique ajustables en fonction du niveau et du nombre de stagiaires.

> Horaires

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

> Effectif

De 3 à 8 stagiaires au maximum par formateur.

> Validation

Délivrance d'une attestation de compétence

> Modalités d'évaluation

QCM et cas pratique en contrôle continu

> Compétences

Formateur certifié INRS et qualifié en prévention des risques professionnels.

> Moyens

Salle de cours, vidéo-projection, échafaudages roulants certifiés NF (MDS monobloc et perches pliables), et divers matériels pédagogiques

> Handicap

Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus de renseignements

Objectifs de la formation :

- > Se situer et être acteur de la prévention des risques
- > Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
- > Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
- > Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

Les monteurs et utilisateurs d'échafaudages sont fortement exposés au risque de chutes de hauteur. Pour s'en protéger, des compétences indispensables sont nécessaires. Celles-ci sont définies par la CNAMTS et l'INRS dans des référentiels de formations.

Public :

Toute personne appelée à **monter, vérifier, utiliser et démonter des échafaudages roulants** conformément à la notice technique du fabricant.

Contenu de la formation :

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - o Signaler les situations dangereuses
 - o Communiquer et rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage
- Le compte-rendu de vérification
- Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant

Cas pratiques et mises en situations

- Étude d'un cas concret sur le site de l'établissement
- Montage et démontage de deux échafaudages roulants
- Réalisation des différents examens d'un échafaudage roulant.
- Rédaction d'un PV et d'un compte-rendu de réception

Finalité de la formation :

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalière prévue par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.